

### 1. RESPONSABILITÉS

Echevin de l'enseignement : Tanguy WERA - tanguy.wera@stoumont.be - 0497 26 87 71.

**Coordinatrice de plaine** : Lydie NOIRFALISE – 080 292 663 – 0471 880 051 – atl@stoumont.be

### 2. OBJECTIF GÉNÉRAL ET PROJET ÉDUCATIF

L'objectif est d'offrir des vacances agréables, amusantes et épanouissantes, accessibles à tous. Nos priorités : accueil de chacun, bien-être et plaisir, ouverture et respect, découverte et sécurité.

Les animations choisies par l'équipe exploitent un thème différent chaque semaine et utilisent plusieurs approches (psychomotricité, créativité, jeux d'équipes, jeux d'extérieur, ...). Les activités sont diversifiées et adaptées aux groupes d'âges et aux souhaits des enfants.

Les enfants élaborent leur « charte de vie » et peuvent s'exprimer lors des évaluations journalières.

### 3. ORGANISATION - INSCRIPTION

- La plaine fonctionne 4 semaines durant les mois de vacances juillet et août, du lundi au vendredi (excepté les jours fériés), de 09h00 à 16h00. Un accueil-garderie est organisée à partir de 08h00 et jusqu'à 17h00. Les locaux utilisés sont ceux des écoles communales.
- La plaine est ouverte aux enfants de 2 ½ à 12 ans . Ils sont inscrits pour une semaine complète. Cependant, les horaires et l'âge (plus de 12 ans) sont négociables selon les besoins des familles.
- Le droit d'inscription est fixé à 40,00 € par semaine et par enfant. Il n'y a pas de réduction en cas de participation à une partie de la semaine. Le prix ne doit cependant pas faire obstacle à l'inscription d'un enfant. Des facilités de paiement sont envisageables sur demande.
- La réception du paiement ainsi que de la fiche d'inscription individuelle complétée valident l'inscription.
- Les parents prennent connaissance des règles de vie proposées en début de semaine par les enfants et l'équipe d'animation (« charte de vie » affichée). Et encouragent leur(s) enfant(s) à les respecter.
- Le projet pédagogique de la plaine de vacances et le programme d'activités sont transmis aux parents lors de l'inscription et sont affichés sur le lieu d'accueil.

➤ **Tous les jours, les enfants apportent :**

- Les tartines pour midi, les boissons (gourde) et 2 collations (les fruits, les légumes, l'eau sont à privilégier, éviter les boissons sucrées et les barres chocolatées);
- Des vêtements et chaussures adaptées aux temps et aux activités ;
- Une casquette et de la crème solaire en spray ;
- Pour les petits : une tenue de rechange, des langes, le doudou et un plaid pour la sieste, des chaussures sans lacets ;

➤ L'eau fraîche est disponible sur place, à volonté.

➤ Ni argent, ni jeu personnel, ni canif, ni GSM, ni médicaments (si nécessaire ils seront confiés à la coordinatrice).

#### **4. SÉCURITÉ-SANTÉ**

- En fonction de la situation épidémiologique, l'équipe d'animation veillera à respecter les mesures sanitaires particulières complémentaires prévues par les autorités compétentes.
- Les assurances couvertures accidents corporels et responsabilité civile telles que requises par le décret sont prévues.
- Les enfants ne sont jamais laissés sans surveillance, ils sont sous la responsabilité de l'équipe d'animation.
- En cas d'accident, les animatrices administrent les premiers soins (une boîte de secours est disponible sur place) et préviennent les parents et, **si** cela s'avère nécessaire **et si les parents sont indisponibles**, appellent le médecin indiqué sur la fiche individuelle de l'enfant.
- La fiche individuelle remplie et signée par les parents est à disposition des animateurs.

*Les parents sont invités à donner leur avis sur l'accueil temps libre et les plaines,*

**Par mail à [atl@stoumont.be](mailto:atl@stoumont.be)**

**Service ATL 080 292 663 ou 0471 880 051**

**Les parents s'engagent à lire le ROI, à l'accepter et à le respecter.**

Administration communale - Route de l'Ambève, 41 à 4987 Stoumont

Tél. : 080 292 650 - Fax : 080 292 669 - [administration.communale@stoumont.be](mailto:administration.communale@stoumont.be) - [www.stoumont.be](http://www.stoumont.be)